

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIN 2021**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, BOUTTER Christelle.

Mrs NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, BALLIN Gilles, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CLAUSSE Nicolas, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, BOUDINET Eric.

Procurations : Madame HACQUIN Delphine a donné procuration à Monsieur MARQUEZ Joffrey, Madame ENGRAND Sandrine a donné procuration à Madame DE MOURA Pascale, Monsieur RACHIELE Olivier a donné procuration à Monsieur KNOPPIK Eric, Monsieur SPICK Martial a donné procuration à Madame TRIPODI Marine, Monsieur BRONDEAU Rocco a donné procuration à Monsieur CANTELE Jean

Absent : Mr MARTINELLI Tristan

**POINT N° 1 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal a approuvé le maintien de 6 postes d'adjoints au Maire suite à l'acceptation de la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint en date du 11 Juin 2021.

**POINT N° 2 : ELECTION D'UN ADOINT AU MAIRE**

Monsieur NUCCI Kévin a été élu au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Monsieur KNOPPIK Eric a été élu au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**POINT N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses d'investissement :

c/2031 :                   + 10 000 €

**Solde :**                   + 10 000 €

Recettes d'investissement :

c/024 :	+	1 000 €
c/10226 :	+	8 000 €
c/1321-24 :	+	11 000 €
c/1322-30 :	+	120 000 €
c/1323-30 :	+	150 000 €
c/1641 :	-	<u>280 000 €</u>
<b>Solde :</b>		<b>+ 10 000 €</b>

**POINT N°4 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant 2021 de la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamé auprès d'Orange (1 293,87 €).

**POINT N° 5 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'USEP CIRCONSCRIPTION**

Le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention d'un montant de 348 € à l'USEP Circonscription de MONTIGNY-LES-METZ pour l'année scolaire 2019/2020.

**POINT N° 6 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire constatant les modifications d'horaires d'accueil.

**POINT N° 7 : ACCUEIL PERISCOLAIRE – MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE**

Le Conseil Municipal a accepté la mise en place du dispositif de paiement par internet Payfip pour les paiements des familles dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire.

**POINT N° 8 : CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE AU CENTRE AERE D'ETE 2021**

Le Conseil Municipal a voté un tarif spécifique pour une semaine de 3 jours au centre aéré d'été compte tenu du fait que les vacances scolaires d'été débiteront le Mercredi 7 Juillet 2021.

**POINT N° 9 : TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRES AERES : MODIFICATION DES TRANCHES DE TARIFICATION SELON LE QUOTIENT FAMILIAL**

Le Conseil Municipal a validé les nouvelles répartitions de tarification selon le quotient familial et les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire et du centre aéré à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **POINT N° 10 : TARIFS POUR LES ACTIVITES ADOLESCENTS**

Le Conseil Municipal a validé les tarifs pour les activités à destination des adolescents en partenariat avec les Francas pendant les vacances d'été.

#### **POINT N° 11 : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal a accepté la création des postes suivants suite à avancements de grade :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

#### **POINT N° 12 : LOCATION CENTRE CULTUREL PAUL VERLAINE**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la location de la salle Paul Verlaine durant la période de Noël à savoir du Vendredi 24 Décembre au Dimanche 26 Décembre 2021 pour un montant de 300 €.

#### **POINT N° 13: CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES PUBLICS**

Le Conseil Municipal a accepté la construction d'une maison des associations et des services publics et autorisé Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire.

#### **POINT N° 14: CONTRAT AMBITION MOSELLE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Le Conseil Municipal a voté le contrat Ambition Moselle avec le Département de la Moselle pour le subventionnement des travaux de transformation d'un bâtiment en maison des associations et des services publics et de réhabilitation du parc du Château.

#### **POINT N° 15 : FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DE LA MAISON MEDICALE**

Le Conseil Municipal a fixé le montant des loyers de la maison médicale à 10,50 € HT/m<sup>2</sup> auquel s'ajoutera une avance de charge mensuelle (eau, chauffage, électricité, taxe d'enlèvement ordures ménagères, taxe foncière maintenance des équipements) de 50 € pour les médecins et 30 € pour les autres professions médicales. Le bail sera de type professionnel et sa durée de 6 ans.

#### **POINT N° 16 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Le Conseil Municipal a approuvé le partenariat avec le Comité de la Ligue contre le Cancer pour la mise en place d'«Espaces sans Tabac». Dorénavant, il sera interdit de consommer du tabac sur le

**POINT N° 16 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Le Conseil Municipal a approuvé le partenariat avec le Comité de la Ligue contre le Cancer pour la mise en place d'«Espaces sans Tabac». Dorénavant, il sera interdit de consommer du tabac sur le complexe sportif Charles GRANDPIERRE, sur les terrains de tennis, aux abords de l'aire de jeux, aux abords des écoles.

**POINT N° 17: DOTATIONS FETES ET CEREMONIES**

Le Conseil Municipal a validé la mise à jour de la liste de toutes les dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » par ajout de la fête de la nature et du cinéma en plein air.

**POINT N° 18: LES CARRIERES DE L'EST – MODIFICATION DE LA LIGNE AERIENNE HTA ET LA CREATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux conventions proposées par ENEDIS pour le compte des Carrières de l'Est pour la modification de la ligne aérienne HTA et la création d'un branchement électrique sur les parcelles appartenant à la Commune de MONTAIS-LA-MONTAGNE situées section A n° 0008 « La Forêt de devant le Pont ».



Le Maire,

Sophie VANNI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SV', is written over the printed name 'Sophie VANNI'.